

Brizay

Les candélabres solaires autonomes LED

Le problème

La commune de 256 habitants disposait de 25 points lumineux vétustes et consommateurs d'énergie importants, non-répartis de façon équitable pour assurer la sécurisation de certains sites.

Votre solution innovante

Souhaitant garder la maîtrise de l'éclairage public en renouvelant le parc actuel et en y ajoutant de nouvelles implantations la commune a choisi un éclairage autonome global par des candélabres avec panneau solaire et éclairage LED en phase avec la transition énergétique.

Les objectifs

- Eco-responsable : préservation de l'environnement et de la faune
- Sécurisation : ajouter des points lumineux, sécuriser
- Economique : aucun coût de fonctionnement et de maintenance
- Autonomie : fort taux de disponibilité

L'histoire de votre action innovante

• **Qui ?**

Les élus de la commune

• **Pour qui ?**

Les habitants de Brizay, l'environnement

• **Quoi ?**

La commune disposait de 25 points lumineux vétustes et consommateurs d'énergie importants. Deux solutions pouvaient être étudiées.

La première : transférer la compétence « éclairage public » au Syndicat Intercommunal de l'Electricité d'Indre-et-Loire avec un contrat de 25 ans ferme et la perception de deux redevances annuelles en plus des factures d'éclairage.

La seconde : garder la maîtrise de l'éclairage public au sein de la commune.

La commune a retenu la deuxième option.

- Le parc actuel a été renouvelé, en y ajoutant de nouvelles implantations pour sécuriser certains carrefours, des aires de jeux, la salle polyvalente et les sites de collecte d'ordures ménagères
- Un éclairage autonome global a été choisi avec des candélabres avec panneau solaire et éclairage LED en phase avec la transition énergétique engagée.
- Pour un coût financier global nettement inférieur à la première.
- Pour sensibiliser les nouvelles générations et qu'elles s'approprient cette transition énergétique indispensable, plusieurs classes ont été invitées à venir voir et participer à l'assemblage et au montage des candélabres. Des explications sur le fonctionnement ont été données et un réel échange avec les enfants a eu lieu.

• **Quand ?**

2021 :

- étude sur le transfert de compétence « éclairage public » ou sur le maintien de celle-ci par la commune

- consultation d'entreprises pour des candélabres autonomes et consultation de l'UGAP
- demande de subvention pour l'achat des candélabres.

2022 : réception des candélabres ; début du montage et pose des candélabres par les élus.

2023 : fin du montage. Inauguration le 8 avril et présentation auprès d'élèves du Canton.

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes :**

Le montage et la pose des candélabres ont été effectués par les élus avec l'aide d'une entreprise locale de terrassement.

- **Coût pour la collectivité :**

Investissement : terrassement : 14 660 € HT + achat des 40 candélabres : 59 284 € HT.

Recettes obtenues : DETR : 29 577,68 € + FDSR : 18 969,00 €, soit 65,65 % de subventions.

Reste à charge de la commune : 25 397,52 € HT.

Economies financières réalisées avec la suppression de factures d'éclairage public : 1 200 € / an, hors augmentation 2022.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact attendu :**

Pour les habitants : sécurisation des hameaux jusqu'alors dépourvu d'éclairage, de certains carrefours et des sites de collecte des ordures ménagères. Peu de risque de panne : aucun câble ne peut être arraché, aucune coupure d'électricité.

Pour la commune : suppression des dépenses de fonctionnement liées à l'éclairage public et maintien de la compétence éclairage public (pas de transfert de compétence au Syndicat Intercommunal d'Energie).

Pour la planète : profiter des énergies renouvelables (autoconsommation) et contribuer à optimiser la ressource énergétique actuelle au profit des entreprises et des industries.

- **Potentiel de diffusion et de réplique :**

Cette démarche peut être réalisée par n'importe quelle collectivité gestionnaire d'un parc d'éclairage.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution :**

Brizay est la première commune d'Indre-et-Loire à avoir l'intégralité de son parc d'éclairage public avec des candélabres solaires autonome LED.

L'intégralité du parc d'éclairage public vétuste et gourmand en énergie a été remplacé par un éclairage 100 % autonome et le parc est passé de 25 candélabres à 43 pour équiper des hameaux et des sites jusqu'ici dépourvus d'éclairage.

La commune a pour projet à venir l'agrandissement de son cimetière. Des candélabres autonomes seront installés sur le futur parking.

Mots clés : Energie / Economie / Transition énergétique